

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 janvier 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Messieurs GAUCHET Jean-Michel, PEQUIN Stéphane excusés.

CONVENTION RELATIVE AUX OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT SUR LE RÉSEAU ROUTIER À LA CHARGE DE LA COMMUNE,

Le maire rappelle qu'il est responsable du déneigement de la voirie communale et que le Conseil Départemental l'est pour les routes départementales. La convention établie le 26/11/2015 est arrivée à expiration le 31 mars 2018. Après avoir entendu le maire et délibéré, le conseil municipal décide de passer, avec M. VINCENT Michel, une convention relative à un secours auxiliaire qu'un agriculteur peut apporter à la viabilité hivernale du réseau routier à la charge de la commune. Le barème défini chaque année par la Chambre d'Agriculture du Loiret servira de base de calcul des indemnités.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET ET AU CONSEIL REGIONAL CENTRE VAL DE LOIRE ET L'ÉTAT POUR L'AMÉNAGEMENT DEVANT LA MAIRIE ET LA SALLE POLYVALENTE,

Au vu de l'avancement du projet d'aménagement, le conseil décide de faire une demande de subvention au Conseil Départemental pour un montant maximum et au Conseil Régional Centre Val de Loire par l'intermédiaire du PETR du Syndicat de Pays et à l'État dans le cadre du contrat rural.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET POUR LA RELIURE DES REGISTRES DE DÉLIBÉRATIONS, D'ARRÊTES ET D'ÉTAT CIVIL,

Le maire informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder à la reliure des registres de délibérations, d'arrêtés et d'État civil. Il informe le conseil que des devis sont en cours de réalisation. Après avoir entendu le maire, le conseil décide de demander une subvention au Conseil Départemental pour un montant maximum au titre des communes à faible population.

DÉLIBÉRATION SUR LE CHOIX DE L'ARMOIRIE COMMUNALE (BLASON),



Monsieur le maire expose qu'à ce jour la commune ne dispose pas de blason et que pour y remédier un projet a été élaboré par Marc Brendel avec le concours du Département du Loiret (M. PIGE Frédéric : chargé des relations avec les communes). Il rappelle que la réalisation d'un blason est soumise à des règles précises et strictes. Les différents éléments qui l'ornent doivent impérativement être liés à l'histoire de la commune depuis ses origines. Après plusieurs propositions le conseil décide de choisir le projet ci-contre qui se blasonne ainsi : *De gueules, à la face d'or chargée d'une devise onnée de sinople, accompagnée en chef d'une fleur de crocus pourpre accostée à dextre par un épi de blé et à senestre d'une grappe de raisin de même et en pointe de deux clefs posées en sautoir.*

Le service fonds historiques et généalogiques travaille de façon à le rendre officiel et définitif fin mars 2019.

Explications : L'histoire de Givraines est indissociable de son territoire jadis couvert de vignes (grappe), de safran (crocus) et encore aujourd'hui de céréales (épi). Le passé seigneurial de Givraines est également riche. Depuis le XII^e, l'Abbaye de Ferrières-en-Gâtinais est à Givraines seigneur haut-justicier, propriétaire terrien et bénéficiaire de redevances (Clés croisées). La famille Goulard a possédé le fief d'Intvilliers jusqu'au XVII^e. L'un de ses membres, Gallardon de Goulard, s'est illustré comme défenseur d'Orléans lors du siège de 1429. Cette famille blasonnait « de gueules à trois losanges d'argent 2 et 1, au chef d'or chargé d'un tau de sable ». Le rouge (gueule) et le jaune (or) ont donc été choisis pour le blason de Givraines. Les bandes horizontales rouges peuvent représenter le bourg et le hameau séparés par la bande centrale jaune comportant une onde verte (la vallée sèche).

QUESTIONS DIVERSES

❖ RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le SITOMAP a procédé au ramassage des encombrants le mercredi 23 janvier. Or, sur le dernier compte rendu du conseil municipal, la date mentionnée (vendredi 25 janvier) était erronée. Le Maire vous prie de bien vouloir l'excuser pour la gêne occasionnée.

❖ **VENTE DU RENAULT TRAFIC**

Le Maire informe les élus que le véhicule utilitaire Renault de la commune a été vendu à un particulier. Il remercie le Givrainois qui a aidé la commune à réaliser cette transaction.

❖ **UNE SCULPTURE DE JEAN ANGUERA BIENTÔT DANS L'ÉGLISE DE GIVRAINES**

Marc Brendel informe le conseil municipal que Jean Anguera, sculpteur à Givraines, récemment élu vice-président de l'Académie des Beaux-arts, a réalisé une œuvre (une piéta) qui sera offerte à la commune grâce au mécénat de Bernadette Després, givrainoise et illustratrice de Tom-Tom et Nana, honorée par la remise d'un « Fauve » d'honneur au festival international de la bande dessinée à Angoulême fin janvier 2019.

L'installation officielle se déroulera le samedi 4 mai 2019 à 11 heures à l'Eglise St-Aignan / St-Roch de Givraines. Une invitation à tous les habitants de la commune sera distribuée en mars.

❖ **AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC**

L'espace en prolongement de la mare continue d'être aménagé. Après la plantation de 2 amandiers (2016), l'installation d'une croix (printemps 2018), un banc en pierre vient agrémenter ce lieu. Merci à Marc et Michel pour la préparation de ce banc (nettoyage, coupe...) et à Jacky pour son aide à l'installation le 25 janvier.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

❖ **GRAND DÉBAT NATIONAL À BOYNES LE 19 FÉVRIER**

Une équipe de journalistes de La République du Centre viendra au contact des Loirétaines et Loirétains pour échanger avec eux sur leurs difficultés, leurs espoirs, les atouts et les faiblesses de notre territoire dans 15 communes du département dont la commune de Boynes le 19 février de 10h à 13h, salle du Parc, rue de la Gare.

❖ **CAHIER DE DOLÉANCES**

La commune a ouvert un cahier de doléances qui est mis à la disposition des habitants aux heures d'ouvertures de la mairie.

❖ **FERMETURE MAIRIE**

La mairie sera fermée du lundi 11 février au vendredi 15 février 2019. En cas d'urgence merci de contacter le maire ou l'adjoint au maire.

❖ **Nouveau numéro téléphone de la mairie : 09.67.82.24.96**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 12 mars 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Messieurs GAUCHET Jean-Michel, PÉQUIN Stéphane excusés.

VOTE DES SUBVENTIONS 2019

Le conseil vote les subventions accordées aux différentes associations pour l'exercice 2019 : Amicale de Givraines : 440 €, CAT les Cèdres de Pithiviers : 50 €.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2018 : BUDGET COMMUNE, BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil approuve les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le percepteur Pascal PAGE, respectivement pour les budgets de la commune, les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, ceux-ci n'appelant ni observation ni réserve de sa part ont été visés et certifiés par le maire, ordonnateur.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 : BUDGET COMMUNE, BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

❖ Budget principal commune

Section fonctionnement : Résultat de clôture : 54 299.60 €.

Soit 282 115.56 € en recettes et 240 562.95 € en dépenses et un report 2017 de 12 746.99 €.

Section investissement : Résultat de clôture – 20 218.75 €.

Soit 97 889.98 € en recettes et 55 041.27 € en dépenses et un report 2017 de – 63 094.46 €.

❖ Budget annexe de l'eau

Section fonctionnement : Résultat de clôture : 19 875.83 €.

Soit 48 487.66 € en recettes et 48 921.16 € en dépenses et un report 2017 de 20 309.33 €.

Section investissement : Résultat de clôture 51 104.26 €.

Soit 25 196.11 € en recettes et 16 288.14 € en dépenses et un report 2017 de 42 196.29 €.

❖ Budget annexe de l'assainissement

Section fonctionnement : Résultat de clôture : 26 924.21 €.

Soit 86 649.36 € en recettes et 74 695.70 € en dépenses et un report 2017 de 14 970.55 €.

Section investissement : Résultat de clôture 17 356.39 €

Soit 56 300.72 € en recettes et 56 845.24 € en dépenses et un report 2017 de 17 900.91 €.

AFFECTATIONS DES RÉSULTATS 2018 AU BUDGET 2019 : BUDGET COMMUNE, BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

❖ Budget principal commune

Après examen du compte administratif 2018 du budget de la commune et après avoir délibéré, le conseil décide de reporter en dépenses au D001 le résultat déficitaire de la section d'investissement de 20 218.75 € et d'affecter les recettes excédentaires de 54 299.60 € de la section de fonctionnement comme suit :

- au compte R1068, la somme de 32 076.75 € pour couvrir le besoin de financement (Solde d'exécution d'investissement – 20 218.75 € et Reste à réaliser – 11 858.00 €)

- au compte R002, le solde de 22 222.85 € (54 299.60 € – 32 076.75 €).

❖ Budget annexe de l'eau

Après examen du compte administratif 2018 du budget de l'eau et après avoir délibéré, le conseil décide de reporter en recettes au R001 le résultat excédentaire de la section d'investissement de 51 104.26 € et en recettes au R002 le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 19 875.83 €.

❖ Budget annexe de l'assainissement

Après examen du compte administratif 2018 du budget de l'assainissement et après avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter en recettes au R001 le résultat excédentaire de la section d'investissement de 17 356.39 € et en recettes au R002 le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 26 924.21 €.

PERMANENCES DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU DIMANCHE 26 MAI 2019

Le conseil organise les permanences des élections Européennes fixées le 26 mai 2019.

AVENANT À LA CONVENTION DU SERVICE UNIFIÉ DES AUTORISATIONS DES DROITS DU SOL

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2018, l'instruction des Autorisations du Droit des Sols c'est-à-dire l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme (Permis de construire, de démolir, déclaration de travaux ...), déposées en mairie, a été confiée au service unifié dénommé « Centre Instructeur du Nord Loiret » porté par la Communauté de Communes du Pithiverais en lien avec les 2 autres communautés de communes (Pithiverais Gâtinais et Plaine du Nord Loiret).

À cet effet, une convention de service unifié a été signée le 23 octobre 2018 afin de définir les modalités de fonctionnement de cette mise à disposition. Elle organise notamment l'adhésion des communes et définit les droits et les obligations de chacune des parties.

Après un an de fonctionnement, il est nécessaire de procéder à des ajustements de pratiques et à l'équilibrage du budget annexe de ce service. Après la présentation de l'avenant à la convention initiale, le conseil municipal décide d'approuver l'avenant n°1 à la convention de service unifié d'instruction des autorisations du droit des sols.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DANS LE CADRE DES COMMUNES À FAIBLE POPULATION

Le tableau électrique de la salle communale n'est plus aux normes. Le conseil municipal décide de le remplacer et sollicite une demande de subvention au département dans le cadre des aides aux communes à faible population sur la base du devis 900 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

➤ ÉTAT DES ROUTES COMMUNALES

Pour donner suite à la demande d'un conseiller sur la présence de trous sur certaines routes communales, le maire informe le conseil qu'un état a été effectué sur l'ensemble des routes communales par l'entreprise Patrick FOREST. Chaque secteur a fait l'objet d'estimations techniques et financières. Les priorités à faire en 2019 seront données lors du vote du budget.

➤ Révision du périmètre de préemption des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

En vertu de la loi n°85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement, les départements sont compétents pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles, boisés ou non (ENS).

La création d'une zone de préemption au titre de ces ENS répond à cette politique ayant pour objet de donner la capacité au département et/ou aux autres collectivités « *de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels* » et d'assurer la protection, la gestion et « *l'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles, boisés ou non* ».

Le département restera le titulaire principal du droit de préemption, mais la commune pourra s'y substituer pour l'exercice de ce droit afin d'acquérir des terrains.

Dans ce cadre, la commune avait sollicité le département du Loiret pour définir une zone de préemption sur le territoire communal.

Après avoir entendu les explications du Maire et considérant que cette opération doit permettre de préserver le patrimoine naturel et paysager tout en le faisant découvrir au public, le conseil municipal décide, à l'unanimité de solliciter le département du Loiret pour la création d'un périmètre de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles sur la commune de Givraines conformément au plan annexé.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

❖ THÉÂTRE À GIVRAINES (RAPPEL)

L'Amicale de Givraines vous propose une représentation théâtrale de la comédie d'actualité "Chérie, éteins la télé" donnée par 8 acteurs de l'association "Les Sautéziots" de Chambon-La-Forêt dimanche **14 mars à 14h 30** à la salle communale. Participation libre.

❖ ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Pour rappel, les personnes non inscrites sur les listes électorales doivent faire une inscription avant le 30 mars 2019, pour pouvoir voter aux élections européennes.

❖ INSCRIPTIONS RENTRÉE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2019

Les parents des enfants nés en 2016 doivent se présenter à l'école de Givraines pour les inscrire en petite section le **vendredi 29 mars** de 16h 30 à 18h ou **lundi 1^{er} avril** de 13h 30 à 16h 30. Se munir du livret de famille, carnet de santé et justificatif de domicile.

❖ **REPRISE DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES EN ÉTAT D'ABANDON**

La procédure de reprise des concessions en état d'abandon suit son cours. Après la 1^{ère} phase d'affichage d'un mois à compter du 26 janvier 2019, les 2 autres phases se clôtureront fin mai 2019. Puis commencera la période de 3 ans pour d'éventuelles remises en état par les propriétaires. Il est rappelé qu'une concession même en mauvaise état ne peut être considérée en état d'abandon si la dernière inhumation est inférieure à 30 ans.

❖ **PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal se réunira mardi 2 avril 2019. Ordre du jour principal : vote du budget principal et des 2 budgets annexes.

Nouveau numéro téléphone de la mairie : 09.67.82.24.96



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 2 avril 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Jean-Michel GAUCHET et Stéphane PEQUIN, excusés.

VOTE DES BUDGETS 2019 : BUDGET COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

Vote à l'unanimité le :

❖ **Budget Unique de la commune** s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 286 745 € et en investissement à la somme de 105 802 €.

Le projet d'aménagement pour l'accessibilité de la mairie n'est pas intégré dans ce budget. Des délibérations modificatives seront prises pour intégrer le montant exact des travaux, les subventions obtenues et l'emprunt. À noter qu'un emprunt important arrive à échéance en 2020.

❖ **Budget Unique du service de l'eau** s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 60 059 € et en investissement à la somme de 75 412 €.

Aucune dépense d'investissement n'est programmée. Une étude sera lancée en 2019 pour le remplacement du système de surpression actuelle ainsi que le remplacement du bas de la colonne descendante.

❖ **Budget Unique du service de l'assainissement** s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 108 838 € et en investissement à la somme de 82 135,95 €.

La réhabilitation de la station d'épuration dont la consultation des entreprises est en cours, sera intégrée par délibération modificative au budget dès le choix de l'entreprise. Une autre délibération modificative intégrera les subventions à recevoir ainsi que l'emprunt qui compensera l'autofinancement restant à la charge du service.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

Le conseil décide d'augmenter les 3 taux d'imposition pour l'année 2019 de 1% (7 pour et 2 pour 1% TH et 2% pour taxes foncières).

	Taux 2019 commune	Taux 2018 commune	Moyenne département	Moyenne nationale
Taxe d'habitation	8,97	8,88	23,41	24,54
Foncier bâti	15,38	15,23	26,27	21,19
Foncier non bâti	31,39	31,08	45,53	49,67

REMBOURSEMENT DES FRAIS DES BUDGETS ANNEXES

Le conseil décide de modifier les taux pour le remboursement des frais des budgets annexes au budget général comme suit :

- ☞ pour le budget de l'eau 3 % du salaire (brut + charges patronales) de la secrétaire de mairie et du fontainier,
- ☞ pour le budget de l'assainissement de 3% du salaire de la secrétaire de mairie et 15 % du salaire de l'agent communal.

TARIFS CONSOMMATION EAU

Le conseil décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs actuels de l'eau potable et de l'eau assainie pour la période avril à septembre 2019.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DANS LE CADRE DES COMMUNES À FAIBLE POPULATION,

Le registre d'État Civil des années 1913 à 1922 est détérioré et nécessite une restauration. Le registre d'État Civil des années 2003 à 2012, les arrêtés de 2011 à 2018 et les quatre de délibérations de 2011 à 2018 doivent être obligatoirement reliés.

Pour effectuer ces travaux, le conseil municipal sollicite une demande de subvention départementale dans le cadre des aides aux communes à faible population sur la base du devis 900 € HT.

QUESTIONS DIVERSES :

❖ CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2019

Le programme du 8 mai est arrêté comme suit : rassemblement à 11 heures devant la mairie, dépôt de la gerbe de fleurs au monument aux morts suivi de la lecture d'un message avec sonnerie aux morts. Vin d'honneur à la salle communale.

❖ GIVRAINES A SON BLASON

Le conseil du 29 janvier 2019 avait choisi son armoirie communale. Le 25 mars 2019, Marc Gaudet, Président de Département du Loiret a remis officiellement le blason de Givraines à son maire, en présence de l'adjoint et du conseiller municipal concepteur du blason en lien avec le Conseil Départemental d'Héraldique Urbaine du Loiret. Pour plus d'explications, voir le compte rendu du 29/01/2019 et/ou le site givraines.fr.

❖ REMPLACEMENT JEAN-PHILIPPE

Jean-Philippe est en congés d'été du 22/07 au 18/08. La commune recherche une personne sérieuse, autonome, ayant son permis de conduire pour environ 14 heures par semaine (variable selon la météo) pour assurer l'entretien de la station d'épuration (le jeudi matin) et, si nécessaire, l'arrosage des plantations, la tonte, le désherbage... Toute personne intéressée prend contact à la mairie : 09 67 82 24 96 ou 06 14 22 50 91.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

❖ AMICALE DE GIVRAINES - MANIFESTIONS À VENIR (RAPPEL)

➤ 3ème édition de la **randonnée pédestre semi-nocturne : samedi 11 mai 2019** à partir de 17h 30. Inscriptions obligatoires avant le 27 avril 02.38.34.22.02 ou 02.38.34.83 (après 19h)

➤ **Méchoui samedi 8 juin 2019** à partir de 19 heures.

❖ LES SERVICES À LA PERSONNE DE LA CCDP (RAPPEL)

Les services Petite enfance 0 - 4 ans (Relais assistantes maternelles), enfance 3 - 11 ans, jeunesse 11-17 ans, accompagnement des personnes de + 70 ans, ludothèques sont des compétences de la CCDP exercées pour le compte de ses communes membres. Renseignements : la mairie ou le service (02 38 30 99 99). Lien direct site CCDP : <http://www.ccdp.fr/fr/rubrique/3/vos-services>

❖ NUISANCES SONORES : RESPECTONS NOS VOISINS

L'usage des appareils (y compris tondeuses et tronçonneuses) susceptibles de causer une gêne pour le voisinage est limité par la loi aux horaires suivants :

- * Du lundi au vendredi, matin 8h30 à 12h et après-midi 13h30 à 19h
- * Samedis : matin 9h00 à 12h00 et après-midi 15h à 19h
- * Dimanches et jours fériés : matin de 10h à 12h

❖ INSTALLATION DE LA PIETA DE JEAN ANGUERA (RAPPEL)

Samedi 4 mai 2018 à 11H à l'église de Givraines, tous les habitants de la commune sont invités à participer à l'installation de la Pietà sculptée par Jean ANGUERA offert à la commune par Bernadette DESPRES. Voir infos Givraines n°6 de mars 2019 ou site de givraines.fr.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 mai 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Jean-Michel GAUCHET, excusé et Stéphane PEQUIN.

DÉLIBÉRATION AUX FINS D'OPPOSITION AUX TRANSFERTS A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PITHIVERAIS DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2020

Le maire informe le conseil de la possibilité de s'opposer aux transferts des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020 afin que les transferts à la Communauté de Communes du Pithiverais soient reportés au plus tard au 1^{er} janvier 2026. Après avoir entendu l'argumentation du maire et l'avis de la Communauté de Communes du Pithiverais, le conseil, à l'unanimité, délibère pour s'opposer aux transferts au 1^{er} janvier 2020.

PROGRAMME ET ORGANISATION DU 14 JUILLET 2019

Le conseil maintient les festivités du 14 juillet cette année malgré une baisse de fréquentation significative depuis 2 ans. Il établit le programme dimanche 14 juillet comme suit : à partir 17h jeux pour tout âge, 18h 30 apéritif et 19h casse-croute.

AVIS POUR LA VENTE DE LOGEMENTS LOCATIFS GÉRÉS PAR LOGEMLOIRET

Le maire informe le conseil que LOGEMLOIRET, conformément à la loi ELAN, est dans l'obligation de signer une Convention d'Utilité Social avec l'État pour la vente de certains logements locatifs sociaux. Aussi, LOGEMLOIRET demande l'avis de la commune pour la vente des 7 logements du Clos du Safran. Le maire rappelle que la décision de construire avec la Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais des logements locatifs (inaugurés en septembre 2007) répondait à un double objectif : à une demande de location, notamment, de jeunes ménages (offre de logements locatifs privés très peu présente sur la commune) et pour répondre au maintien d'un nombre suffisant d'enfants scolarisés en primaire. Après avoir délibéré, le conseil réaffirme sa volonté de maintenir ce parc locatif et donne à l'unanimité un avis défavorable à la vente des 7 logements du Clos du Safran.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DEVANT LA MAIRIE

Le conseil délibère favorablement à l'appel au projet contrat de ruralité 2019 (Fonds d'État) et demande une subvention au taux maximum. Il sollicite également une subvention au taux de 20 % au Conseil Régional dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale géré par le Syndicat de Pays au titre de l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

QUESTIONS DIVERSES :

❖ VERSEMENT SUBVENTION AMICALE DE GIVRAINES

Après avoir entendu le maire, le conseil décide de verser une subvention exceptionnelle à l'Amicale de Givraines de 466 € pour des frais que l'association a engagés dans l'intérêt de la commune et que celle-là n'a pas à supporter.

❖ REPRISE DES CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON AU CIMETIÈRE

Le maire informe le conseil que quelques inquiétudes lui sont remontées depuis l'implantation des panneaux devant les concessions considérées en état d'abandon. Il précise les 3 objectifs essentiels poursuivis par cette démarche :

- * **répondre au constat de dégradation** qui se sont accélérées depuis 5 ans.
- * **permettre à la commune d'intervenir en cas de nécessité** (herbes, début d'affaissement, mise en danger des personnes et des monuments voisins ...) dans les **50 prochaines années** en absence de famille connue (ce qui sera de plus en plus le cas). Chaque concession est un domaine privé. Ni la collectivité, ni les personnes non autorisées (hors de la famille proche) n'ont le droit d'intervenir.
- * **pouvoir réaménager en priorité** le secteur gauche en entrant (ancien cimetière) **et sécuriser rapidement les emplacements dangereux** (effondrement..).

Il précise que :

- * toute décision de mise en abandon définitive n'interviendra que fin mai 2022,
- * cette procédure est longue (4 ans minimum) et lourde à faire,
- * que la précédente reprise de concession date de 20 ans (1999).

Enfin le maire attire l'attention des familles quant à leur capacité à entretenir les concessions à échéance 30 ans. Une très grande majorité des mises en état d'abandon ne fera pas l'objet de levée avant les 30 prochaines années.

❖ **CONTRAT SEGILOG /BERGER LEVRAUT**

Considérant que les logiciels financiers, état civil, élections, ... correspondent bien aux besoins de la mairie et que les prestations de services et de formations ont toujours été de qualité, le conseil décide de renouveler la convention avec Berger/Levraut pour une durée de trois ans à compter du 01/07/2019 pour un montant de 1 755 € HT/an pour « la cession du droit d'utilisation du logiciel » et pour un montant de 195 € HT/an pour « la maintenance et formation ».

❖ **REMPLACEMENT DE CÉLINE JOLIVET POUR ARRÊT DE TRAVAIL**

Le maire informe le conseil que Céline, secrétaire de mairie, sera en arrêt de travail à compter du 21 juin 2019 pour une durée minimale de 1 mois. Le conseil autorise le maire à signer un contrat de remplacement avec Mme Allimonier Céline (secrétaire de mairie de Guigneville).

❖ **UNE SCULPTURE DE JEAN ANGUERA BIENTÔT DANS OU DEVANT LA MAIRIE**

Dans la continuité de la création de la Pietà créée par Jean Anguera, installée à l'église de Givraines mais propriété de la commune et financée par le mécénat unique de Bernadette Desprès, le conseil accepte à l'unanimité de procéder à la commande d'une Marianne par ce même artiste pour un montant de 4 000 €.

Le financement de cette œuvre originale se fera par souscription publique auprès des habitants de la commune, mais également auprès de tous les généreux donateurs potentiels. Chaque contribution, au-delà de la fierté d'avoir participé personnellement à l'acquisition d'une œuvre d'art givrainoise, sera bien une véritable reconnaissance des qualités artistiques de l'académicien Jean Anguera de la part de toute la population.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

❖ **MÉCHOUÏ 8 JUIN 2019 (RAPPEL)**

L'Amicale de Givraines organise son traditionnel méchouï samedi 8 juin 2019 à partir de 19 heures. Inscriptions et renseignements : Inscriptions : 02 38 34 22 02 ou 02 38 34 24 83

❖ **ENTRETIEN DES BOIS PRIVÉS (RAPPEL)**

- * Tous les bois situés sur la commune de Givraines sont répertoriés "Espaces Boisés Classés" depuis 2009. A ce titre, aucun bois, aucune haie et aucun bosquet ne peut être détruit.
- * Leur entretien est soumis à autorisation (voir la mairie).
- * Les travaux d'alignement des parcelles boisées sont de la seule responsabilité du propriétaire. La commune n'intervient que sur les parcelles dont elle est elle-même propriétaire.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 5 juin 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Joëlle BOUTTET, Jean-Michel GAUCHET et Stéphane PEQUIN excusé.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA RÉNOVATION DE LA STATION D'ÉPURATION

Le maire fait état des résultats de l'appel d'offre et de l'analyse faite, par le cabinet d'étude Safrège, aux commissions "appel d'offres" et "des travaux". Seulement 2 entreprises ont répondu : Epur Ouest (56) et Merlin TP (45). Après échanges, le conseil suit l'avis des 2 commissions et retient l'entreprise Merlin TP de Pannes pour un montant de 347 691.10 € HT (pour mémoire, l'estimation du maître d'œuvre était 363 443 € HT). Les travaux pourraient commencer en septembre / octobre 2019. Le projet retenu est consultable à la mairie.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Pour financer la rénovation de la station d'épuration, le maire rappelle qu'une demande de subvention a été transmise à l'État dans le cadre du programme DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). Le conseil sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie une subvention au taux maximum. L'autofinancement restant sera assuré par un emprunt.

POINT SUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INTÉRÊT SCOLAIRE GIVRAINES - YÈVRE LA VILLE

Le conseil examine le budget de fonctionnement 2019 du syndicat scolaire tel qu'il a été voté par les délégués des 2 communes en avril. Il rappelle que les 2 collectivités financent les fournitures scolaires, les sorties ... mais aussi le restaurant scolaire (40 % du coût réel), la garderie (58 % du coût réel). Il s'équilibre, en fonctionnement à 190 764 €.

Le maire alerte les conseillers sur la baisse continue des effectifs : de 120 élèves à la rentrée 2015, le nombre d'élèves est descendu à 80 pour la rentrée 2018 et est estimé 76 pour celle de septembre 2019. En parallèle, ceux des écoles de Boynes sont passés de 183 à 139 en septembre 2018. Les classes sont maintenues sur les écoles du SISS et de Boynes grâce à la signature en septembre 2019 d'un protocole de ruralité entre l'Inspection de l'Éducation Nationale et la Communauté de Communes. En effet, le projet de construction d'un groupe scolaire (maternelles, élémentaires, restaurant scolaire) et périscolaire se précise. La Communauté de Communes Du Pithiverais a lancé une étude de faisabilité à Boynes (terrain près du gymnase) en avril 2019.

QUESTIONS DIVERSES

PROJET D'AMÉNAGEMENT DEVANT LA MAIRIE ET LA SALLE

Le maire informe le conseil qu'à ce jour le financement de ce projet estimé à 138 000 € HT est assuré, à hauteur de 53 % par des aides du département (32%) et de l'État 21%). Une demande complémentaire à la Région d'environ 15% sera faite à la facturation.

Le conseil (7 voix pour, 1 contre) délibère favorablement pour affermir le forfait de maîtrise d'œuvre (cabinet Cambium 17 de Montargis) qui concerne l'écriture du projet, la consultation des entreprises et le suivi des travaux qui pourraient se réaliser au 1er trimestre 2020.

VŒU POUR L'AUGMENTATION DU NUMÉRUS CLAUSUS EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Le maire rappelle la situation de la Région et notamment dans le Pithiverais mettant en évidence le manque de praticiens, qu'il s'agisse de médecins généralistes, médecins spécialisés ou auxiliaires médicaux. Avec 75 pour 100 000 habitants, nous sommes les plus touchés par la désertification médicale. L'augmentation de 13,5% du numérus clausus des étudiants admis en 2ème année de médecine ne concerne que les grands centres urbains.

Le conseil se rallie au vœu déjà exprimé par certaines collectivités et demande que la décision du Gouvernement en matière de numérus clausus soit réexaminée afin que les facultés de médecine telle celle de Tours voient leur nombre d'étudiants admissibles en 2ème année augmenté.

▪ **CONTRAT REMPLACEMENT DE JEAN-PHILLIPE PENDANT SES CONGÉS D'ÉTÉ**

Le maire informe les élus que Gary DERE de Givraines assurera les fonctions d'agent polyvalent pendant l'absence de Jean-Philippe AUBIN du 29 juillet au 14 août 2019 pour notamment l'entretien hebdomadaire des installations du réseau assainissement et selon les besoins, l'entretien des espaces verts et l'arrosage des plantations.

▪ **BOÎTE À LIVRES**

Le maire informe le conseil que le Lions Club de Pithiviers a offert une boîte à livres à la commune de Givraines. Son installation sera faite lors d'une cérémonie de remise officielle en septembre.

▪ **RAVE PARTY : RAS LE BOL DE LA POPULATION**

Confrontées aux effets néfastes des raves party organisées sans autorisation dans des domaines privés, les populations manifestent de plus en plus leurs exaspérations. Givraines n'échappent pas à ce phénomène (3 depuis le début de l'année !).

Le conseil délibère pour demander que soit appliqué :

- ☞ l'article R.1334-31 du code de la santé publique (décret n°2006-1099 du 31 août 2006 - art. 1 JORF 1er septembre 2006 transféré par décret n°2017-1244 du 7 août 2017 - art. 1) "*Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité*",
- ☞ le décret du 9 mars 2012 concernant le tapage nocturne et voie publique, infraction sanctionnée par une amende
- ☞ et les règles de voisinage qui stipule que le bruit est autorisé le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

Il demande au maire de prendre un arrêté interdisant les rassemblements non autorisés générant une pollution sonore sur le territoire de la commune



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ **PROGRAMME ET ORGANISATION DU 14 JUILLET 2019 (RAPPEL)**

Le programme du dimanche 14 juillet 2019 est établi comme suit : à partir 17h jeux pour tout âge, 18h 30 apéritif et 19h casse-croute.

☺ **BROCANTE DE GIVRAINES**

L'Amicale de Givraines organise sa fête au village / Brocante le **dimanche 25 août** 2019. Des bulletins d'inscription seront mis dans les boîtes à lettres des habitants très prochainement.

☺ **ENQUÊTE MOBILITÉ**

Organisée par le PETR du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, les communautés de Communes du Pithivierais, du Pithiverais Gâtinais et de la Plaine du Nord Loiret, cette enquête est ouverte aux habitants du Pithiverais et à ceux qui y travaillent. Elle permettra d'analyser la mobilité sur le territoire qui est un des handicaps de son développement. Vos réponses sont indispensables. Répondre à cette consultation nécessitera 5 à 10 minutes de votre temps. Merci de votre participation. Connectez-vous au site (voir lien sur le site de Givraines) :

docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd6imVjY0RG5rc9s9ihA9kbycszqzNcVbKN8BeqUelpQxQNw/viewform

☺ **VISITE DE LA MAISON DE TOM-TOM ET NANA ET LA MAISON DE DENIS CHARIGNON:**

L'Amicale de Givraines propose des visites guidées des maisons de Tom-Tom et Nana au 5, rue de Boynes et de Denis Charignon (fresques murales réservées aux adultes), **dimanche 28 juillet** à 10heures, 11 heures, 14 heures et 15 heures. Chaque visite est limitée à 15 personnes. Réservation indispensable au 02 38 34 21 57.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 3 septembre 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Michel VINCENT et Jacky DELAFOY, excusés.

À l'ouverture de la séance, le maire demande aux élus d'observer une minute de silence en hommage à Jean-Michel GAUCHET décédé le 8 août. Jean-Michel fut conseiller municipal du 15 mars 2008 au 8 août 2019. Il fut adjoint du 15 mars 2008 au 15 mars 2014.

MISE À JOUR DES DÉLÈGUES AUX COMMISSIONS, AUX SYNDICATS

Le conseil procède à la mise à jour des délégués aux syndicats intercommunaux en vue de remplacer les postes laissés vacants à la suite du décès de Jean-Michel GAUCHET. Le conseil délibère et désigne à l'unanimité :

- Délégués au Syndicat de production eau potable BEGY (Boynes/Estouy/Givraines/Yèvre) :
Titulaires : M. Patrick GUERINET et M. Michel VINCENT. Suppléant : M. Marc BRENDEL.
- Délégués à la SICAP :
Titulaires : M. Stéphane PEQUIN et M. Jacky DELAFOY. Suppléant : M. Michel VINCENT.

MISE EN NON-VALEUR DES SERVICES EAUX ET ASSAINISSEMENT

Vu la demande de la trésorerie d'admettre une facture en non-valeur car il n'a pas été possible de faire le recouvrement de produit du service des eaux et assainissement. Le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas accepter la mise en non-valeur de ces factures dont le montant s'élève (service eau) à 16.77 € pour la raison suivante : propriétaire décédé mais avec des enfants et à 119.64 € (service assainissement) pour la raison suivante : propriétaire décédé mais avec des enfants et pour le deuxième toujours propriétaire sur Givraines.

POINT SUR LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE VOIERIE

Le maire informe les élus que la communauté de Communes Du Pithiverais souhaite harmoniser le montant des charges des transferts actuellement très différents : environ 1 000 € pour les communes de l'ex CC de Beauce et du Gâtinais, environ **2 800 €** pour celles de l'ex CC Le Coeur du Pithiverais et environ 6 000 € pour celles de l'ex CC du Plateau Beauceron. À la suite de 2 rencontres de l'ensemble des communes, aucun accord n'est actuellement trouvé. La démarche se poursuit.

CESSION D'UNE PARTIE DE LA RUELLE DESSERVANT LES PARCELLES AC17 ET AC14

À l'origine, chaque parcelle avait un propriétaire différent. Les 2 parcelles ont été regroupées par un seul propriétaire. Un portail a été installé sur le domaine public. Maître Laurence DAVEZIES de Beaumont-Du-Gâtinais demande que le passage dans la propriété de la famille Basillon (environ 50 m2) situé au-delà de leur portail soit cédé à la famille concernée qui se charge de payer les frais et dépenses liés à cette opération. Le conseil est favorable pour céder cette surface à « l'euro symbolique ».

CRÉATION D'UN CDD ANNUEL

Le conseil décide de créer un emploi non permanent d'un an pour accroissement d'activité au titre de la loi du 26/01/1984 article 3-2. Ce contrat viendra en complément du poste d'adjoint technique de Jean-Philippe AUBIN pendant certaines périodes de l'année (absences, nécessité d'être à 2 pour effectuer certaines tâches ...)

ACHAT D'UNE CUVE À LISIER,

La cuve à lisier bleue est utilisée comme tonne à eau par la collectivité depuis plus de 10 ans. Après concertation, le conseil décide de l'acheter à son propriétaire pour la somme de 400 €.

QUESTIONS DIVERSES :

❖ **RÉNOVATION VOIERIES ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**

La consultation lancée auprès des entreprises cet été pour la rénovation des voiries communales en 2019 et en 2020 a été infructueuse. Une seule entreprise a répondu à l'offre et celle-ci était très au-dessus de l'estimation. Une nouvelle offre va être proposée en direct avec les entreprises locales pour des travaux uniquement sur l'année 2019 en ciblant les routes dont les travaux sont prioritaires (rue de Bourgogne, rue des Ouches, rue de la Champagne...). Le conseil sollicite une subvention au Département au titre "des communes à faible population" pour le financement de ces travaux.

❖ **BILAN RENTRÉE SCOLAIRE 2019-2020,**

La rentrée scolaire s'est bien passée. 76 élèves sont inscrits au SIIS Givraines Yèvre la Ville.
Cette rentrée marque une nouvelle baisse des effectifs. Répartition par école et par classe :

École de Givraines : 40 élèves					École de Yèvre-La-Ville : 36 élèves		
PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
7	4	10	4	15	9	11	16
Anne ALVES (21)			Laëtitia RONCIN Direction école (19)		Hakima CAILLOU Direction école (20)		Elodie RIO

❖ **POINT SUR LES 2 CHANTIERS À VENIR**

✓ **Réhabilitation de la station d'épuration.**

L'entreprise Merlin devrait commencer les travaux fin septembre / début octobre 2019.

Dépenses: (travaux, maîtrise d'œuvre, SPS, publications ..) : 368 748 €. HT.

Financement: subventions accordées (Etat - DSIL 48 586 €, Agence de l'Eau 147 499 € et avance à taux zéro 73 749). Autofinancement (27%) 98 913 € (emprunt 20 ans).

✓ **Aménagements des abords de la mairie et de la salle communale :**

Début des travaux prévu à partir d'avril 2020.

Dépenses prévisionnelles : (estimation travaux, maîtrise d'œuvre, SPS,...) : 138 927 € HT

Financement: Subventions accordées (Département 44 315 €, Etat 29 213 €, Région 20 000 €).
Autofinancement (33%) 45 399 €.

❖ **POINT SUR L'ARRIVÉE DU HAUT DÉBIT (FIBRE)**

L'arrivée de la fibre à la boîte de raccordement (rue de Yèvre) est terminée depuis fin juin 2019.

La connexion au réseau cuivre devrait s'effectuer au plus tard en novembre 2019 (délai nécessaire pour la validation des installations par Orange et la signature des conventions avec les autres opérateurs)



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

❖ **FÊTE AU VILLAGE : REMERCIEMENTS AUX BÉNÉVOLES**

Le conseil municipal remercie les bénévoles de l'Amicale de Givraines ainsi que les habitants de la commune venus les aider. Tous ont assuré le succès de cette 25^{ème} "fête au village, brocante" du 25 août dernier avec un record du nombre d'exposants. Grâce à leur participation à la préparation, au bon déroulement, au démontage et au nettoyage des rues le lundi, ces bénévoles ont permis à cette manifestation de garder le prestige et la qualité qui fait d'elle une "grande brocante" qui compte dans le Loiret.

❖ **RELEVÉ DE COMPTEUR D'EAU**

Jean-Philippe Aubin, agent communal, effectuera les relevés dans les habitations en présence des propriétaires (ou locataires ou personnes autorisées par les propriétaires) **à compter du 01 octobre 2019**. Merci de bien vouloir dégager l'accès aux compteurs.

❖ **Repas de fin d'année le 08 décembre 2019**

Le repas de fin d'année organisé par la Commission Action Sociale est fixé au **dimanche 08 décembre 2019**. Les bulletins d'inscription seront distribués courant novembre.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 8 octobre 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Stéphane PÉQUIN et Joëlle BOUTTET, excusés.

DÉLIBÉRATION POUR AUTORISER LE MAIRE À SIGNER LE PROTOCOLE DE RURALITÉ

Le Maire informe les élus de l'opportunité de signer un protocole relatif à la charte académique « Garantir l'avenir scolaire des écoliers des territoires ruraux ». Les modalités de mise en œuvre de ladite charte sont définies pour le périmètre comprenant les communes de Boynes, Givraines et Yèvre-la-Ville. Ces communes s'engagent avec la CCDP ainsi à construire un état des lieux partagé et à tendre vers une évolution de l'organisation scolaire.

Par la signature de cette charte, les services de l'Etat s'engagent à maintenir le nombre de postes sur une période de 3 ans (2019-2022) ce qui se traduit par la non-fermeture d'une classe maternelle au sein des deux écoles de Boynes et Givraines et accompagner les investissements induits par la réorganisation du réseau des écoles.

Sur ces bases, il revient au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le protocole. Après délibération, le conseil autorise le Maire à signer pour une durée de 3 ans couvrant la période 2019-2020, le protocole relatif à la mise en œuvre de la charte académique « Garantir l'avenir scolaire des écoliers des territoires ruraux » en vue de la construction d'un groupe scolaire pour les enfants de Boynes, Givraines et Yèvre-la-Ville.

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE POUR INSCRIRE LES TRAVAUX DE LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION

DÉPENSES				RECETTES		
Désignation	Montant HT	Tva	Montant TTC	Désignation	Montant	%
Marché Merlin	347 691.10 €	69 538.22 €	417 229.32 €	DSIL (Etat)	48 586.00 €	12.68 %
SPS	4 000.00 €	800.00 €	4 800.00 €	AESN	147 499.24 €	40.00%
Reproduction (177 €) + publicité (1 500 €) + Essais de garantie (5 000 €)	6 677.00 €	1 335.40 €	8 012.40 €	Avance taux 0 % AESN	73 749.62 €	20.00%
Maîtrise d'œuvre SAFEGE	10 380.00 €	2 076.00 €	12 456.00 €	Total	269 834.86 €	72.68%
Total	368 748.10 €	73 749.62 €	442 497.72 €	Autofinancement emprunt	98 913.24 €	27.32%
				Total	368 748.10 €	100.00%

Pour le financement de la construction de la nouvelle station d'épuration, le conseil décide d'inscrire au budget la somme de 100 000 € pour le financement d'un emprunt à long terme et la somme de 268 000 € pour le financement à court terme pour la TVA et l'attente des subventions.

- PARTICIPATION À L'EXTENSION DE RÉSEAU SICAP ÉLECTRIQUE RUE DU GAUBERTIN

Vu la demande de la société LUXIO (AVRANVILLE) qui a déposé un Certificat d'Urbanisme pour le projet d'un aménagement rue des Ouches pour la division de la parcelle ZE 149 en 7 lots, le service instructeur de la CCDP a demandé un avis au service de la SICAP. Celle-ci informe la commune que pour ce projet d'aménagement il est nécessaire de renforcer la puissance de raccordement. Le coût estimé de l'extension du réseau hors du terrain restant à la charge de la commune est estimé à 6 200 € HT. Suite à la rencontre organisée avec l'adjoint et les services de la SICAP, le Maire en rapporte les explications. Après délibération, le conseil approuve (8 voix pour, 2 abstentions) la proposition du Maire.

AVIS SUR LE PROJET ÉOLIEN SECTEUR EGRY-BARVILLE

Le projet éolien de BARVILLE-EN-GÂTINAIS et EGRY est entré en phase d'enquête publique (27/09 au 28/10), chaque municipalité dans un périmètre de 6km autour du projet peut donner son avis. Le Maire montre les plans d'implantations des éoliennes. Considérant que la commune n'est pas directement concernée. Le conseil décide de ne donner aucun avis. Chaque habitant de la commune peut individuellement se rendre aux permanences de l'enquête publique.

APPROBATION DES RPQS (RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC) DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT 2018

Les élus prennent connaissance des rapports annuels 2018 du service public de l'eau potable et du service public de l'assainissement collectif. Le conseil l'approuve à l'unanimité ces 2 rapports.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FILM « JEAN ANGUERA »**

La fondation Audiovisuelle Bruxelloise pour les Arts & le Design a le projet de réaliser un film sur l'œuvre de Jean Anguera, dans le cadre d'une collection de films d'art Terra Artistika. Cette collection a pour vocation de mettre en lumière des artistes et des œuvres qui ont un ancrage territorial fort. Pour le montage de ce film, la fondation demande à la commune s'il elle souhaite participer financièrement. Le Maire informe que pour bénéficier d'une subvention européenne Leader, des collectivités devaient apporter un concours financier et que le CICLIC (Région Centre -Val de Loire) apporte une aide de 1 500 €. Considérant l'intérêt culturel du film, la personnalité et l'œuvre de Jean Anguera, le conseil municipal décide (6 voix pour, 2 voix contre) de participer à hauteur de 1000 € pour financer le montage du film.

➤ **CONVENTION CCDP MISE À DISPOSITION SERVICES COMMUNAUX**

Le conseil communautaire de la CCDP a adopté le 18 septembre dernier une convention permettant aux communes membres de refacturer les mises à dispositions des services municipaux à la CCDP dans le cadre de transferts de compétences. Une notice jointe précise les modalités de mise en œuvre de la refacturation (coûts horaires des agents selon la catégorie, forfait pour les frais de déplacement des véhicules ...). A l'unanimité, les élus autorisent le Maire à signer cette convention.

➤ **CONVENTION CCDP MISE À DISPOSITION DES LOCAUX**

Le conseil communautaire de la CCDP a adopté le 18 septembre dernier une convention permettant aux communes membres la mise à disposition de certains locaux à titre gratuit. A l'unanimité, les élus autorisent le Maire à signer cette convention pour la mise à disposition de la salle communale.

➤ **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 CCDP**

Le Maire informe que le rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pithiverais 2018 qui leur a été distribué était à la disposition des habitants de la commune. Il permet de mieux comprendre "à quoi sert cette collectivité".



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

❖ **INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

Dernier délai pour s'inscrire sur les listes électorales : **vendredi 7 février 2020**. Ne pas attendre le dernier jour ! Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

❖ **Repas de fin d'année le 08 décembre 2019**

Le repas de fin d'année organisé par la Commission Action Sociale est fixé au **dimanche 08 décembre 2019**. Les bulletins d'inscription seront distribués courant novembre.

❖ **Le Très Haut Débit (THD) arrive à Givraines (réunion publique du 9 octobre 2019)**

Frédéric Néraud, vice-président du Conseil Départemental, Michel Guérin conseiller départemental de Givraines accompagnés de Xavier Gandillon en charge du déploiement



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 novembre 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté PEQUIN Stéphane, excusé.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES (BUDGETS : COMMUNE, EAUX ET ASSAINISSEMENT)

Le conseil municipal a pris connaissance de la demande formulée par le Trésorier sur des admissions en non-valeur pour des produits irrécouvrables (budget commune : 0.20 €, budget assainissement : 58.06 €, budget eaux : 23.09 €). Le conseil décide d'admettre en non-valeur en produits irrécouvrables les sommes suivantes : budget commune : 0.20 €, budget assainissement : 15.26 €, budget eaux : 5.59 €).

DÉCISIONS MODIFICATIVES APPROUVÉES

BUDGET COMMUNE :

Décision modificative n°2 : Vu que le SIIS de Puiseaux facture l'utilisation du BAF de Puiseaux à la commune et non au SIIS, la trésorerie a demandé que ce soit le budget de la commune qui mandate les titres. Hors, pendant la préparation du budget les titres ont été budgétés sur le budget du SIIS. Il faut donc prévoir au fonctionnement du budget de la commune le paiement des titres au 65738 et le remboursement par le SIIS au 70878 :

Section	Sens	Compte	Montant
Fonctionnement	Dépenses	65738	8 000 €
Fonctionnement	Recettes	70878	8 000 €

BUDGET EAUX :

Décision modificative n°1 : Régularisation suite à une erreur de compte au budget, participation salaires fontainier et secrétaire de mairie

Section	Sens	Compte	Montant
Fonctionnement	Dépenses	618	- 1 135 €
Fonctionnement	Dépenses	6410	1 135 €

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Décision modificative n°2 : Régularisation suite à une erreur de compte au budget, participation salaires fontainier et secrétaire de mairie

Section	Sens	Compte	Montant
Fonctionnement	Dépenses	61523	- 2 530 €
Fonctionnement	Dépenses	6410	2 530 €

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PITHIVERAIS (CCDP) RELATIF À LA COMPÉTENCE VOIRIE

Après plusieurs réunions de travail de la commission voirie de la CCDP, la CLECT de la CCDP s'est réunie le 08 octobre 2019 afin d'harmoniser le coût des charges liées à la compétence voirie à compter du 1^{er} janvier 2020. Après avoir pris connaissance du rapport et constater notamment que la participation de la commune reste stable (3 347.97 € contre 3 311.53 €), le conseil décide à l'unanimité d'approuver le rapport de la CLECT de la CCDP, pour l'harmonisation des charges transférées liées à la voirie d'intérêt communautaire à compter du 1^{er} janvier 2020.

RENOUVELLEMENT PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FONCTIONNAIRES POUR LE RISQUE PRÉVOYANCE

Le Maire rappelle que par délibération 2018/29 du 11/09/2019, le conseil avait décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour le renouvellement de la passation de la convention de participation du risque santé (assurance complémentaire santé) et/ou du risque prévoyance (maintien du salaire au-delà de 3 mois d'arrêt pour l'agent) avec le Centre de Gestion du Loiret. La Mutuelle Générale a été retenue pour le risque santé et la Mutame avec la MNT pour la prévoyance. Le sondage, auprès des agents de Givraines, précise qu'ils ne sont intéressés que par la mutuelle prévoyance. Le maire propose le renouvellement de la participation communale à la prévoyance pour un montant de 15 €/mois/agent en retenant le niveau 2 (maintien de salaire + invalidité). Les agents restent libres d'y souscrire ou non. Le conseil approuve cette proposition.

RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ASSURANCE DU PERSONNEL AVEC GROUPAMA

Le contrat d'assurance du personnel conclu avec GROUPAMA prend fin au 31 décembre 2019. Après avoir consulté la proposition du centre de gestion (taux proposé est de 4.83 %). Le conseil décide de renouveler le contrat avec GROUPAMA qui propose un taux de 4.73 % et autorise le maire à signer le contrat.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DÉPARTEMENT AU TITRE DES COMMUNES À FAIBLE POPULATION 2020

- * Les guirlandes extérieures ne sont plus en état de fonctionnement. Le conseil municipal approuve le devis établi par l'entreprise YESS électrique de Montargis pour un montant de 1 449.55 € TTC et sollicite une subvention départementale.
- * À compter de janvier 2020, l'unité centrale (UC) de l'ordinateur de la mairie sous Windows 7 devra passer sous Windows 10. Compte tenu de la vétusté de l'appareil, le conseil municipal approuve le devis établi par l'entreprise PROMOSOFT en vue de changer l'UC pour un montant de 1 532.22 € TTC et sollicite une subvention départementale.
- * Des restaurations à l'intérieur de l'église sont nécessaires (restauration de bancs, d'accoudoirs et de planchers, traitement de bancs et planchers) ainsi que la confection d'un socle en chêne pour soutenir la Pietà. Le conseil accepte le devis établi par Antoine JAUFFRET d'un montant global de 3 944.40 TTC et sollicite une subvention départementale.

EMPRUNTS POUR LA RÉHABILITATION DE LA STATION D'ÉPURATION (STEP)

Le maire informe le conseil que les travaux de la réhabilitation de la STEP ont commencé lundi 18 novembre. Pour financer le reste à charge de la commune (voir compte rendu 8 octobre 2019), le conseil décide de faire un emprunt à long terme de 120 000 € sur 20 ans à échéance fixe trimestrielle. Après avoir étudié 4 propositions, il retient l'offre du Crédit Agricole au taux de 0.64 % et 96 € de frais de dossiers.

Pour financer les avances de trésorerie liées au paiement de la TVA et en attendant les versements des subventions, le conseil décide de contracter un prêt court terme d'un an à taux fixe (0.22 %) de 200 000 €. Les débloqués et remboursement de ce prêt se feront en fonction des besoins de la commune.

TRAVAUX 2020 DANS LE CHÂTEAU D'EAU

La commission des travaux a fait le point avec Amélie DAHAN du cabinet Utilities performances sur les travaux nécessaires dans le château d'eau. 3 types d'interventions ont été validées : remplacement du bas de la colonne descendante, le comblement du forage et le changement du système de surpressions. Au vu de ces estimations, le conseil sollicite une subvention maximum auprès du département au titre des subventions à l'appel à projets d'intérêt communal (volet 3), une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et une subvention auprès de l'Agence de L'Eau Seine Normandie pour les travaux de comblement du forage.

QUESTIONS DIVERSES

➤ RÉUNION PUBLIQUE :

La réunion publique aura lieu le 11 janvier 2020 à 10H.

➤ BOITE À LIVRES :

Une boîte à livres a été offerte à la commune par le Lion's Club de Pithiviers. Ce dernier organise une inauguration lundi 9 décembre à 11h30.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

❖ INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Dernier délai pour s'inscrire sur les listes électorales : **vendredi 7 février 2020**. Ne pas attendre le dernier jour ! Se munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile.

❖ RAPPEL : Repas de fin d'année le 08 décembre 2019

Le repas de fin d'année organisé par la Commission Action Sociale est fixé au **dimanche 08 décembre 2019**. Les bulletins d'inscription ont été distribués courant novembre.

Rappel : ce repas est ouvert à tous les habitants de Givraines moyennant la somme de 25 €. Il est gratuit pour les personnes 70 ans et plus. Un colis sera distribué à nos aînés de 80 ans et plus ne participant pas à ce repas.

❖ INAUGURATION DE LA BOITE À LIVRES

La population de Givraines est invitée à l'inauguration de la boîte à livres offerte par le Lion's Club de Pithiviers le 09 décembre à 11h30. Un verre de l'amitié clôturera cette manifestation.